

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Le douze avril deux mille vingt-quatre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Avril 2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier et CATINOT Isabelle.

Pouvoir(s) : CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric, TEXIER Isabelle à COUSSEAU Jean-Michel, Marlène DEXET à BARBOT Jean-Pierre.

Excusé(e)(s) : BOULLAULT Angèle et BEULZ Loïc

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 16

Secrétaire de séance : COUSSEAU Hervé

N° 2024-03-03

Dépôt de demande de permis d'aménager lotissement de Bellevue

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'Avant Projet Sommaire réalisé par le Cabinet d'Etudes BETG, dans le cadre de l'aménagement du lotissement de Bellevue.

Ce projet propose un total de 8 lots de terrains destinés à la construction d'habitations.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer et de déposer la demande de permis d'aménager correspondante.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1111-1 et suivants,
- Vu l'article R 423-1 du Code de l'Urbanisme,
- Considérant que le projet répond aux critères exigés par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et particulièrement à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévue,

après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

1. d'autoriser Monsieur le Maire à signer déposer la demande de permis d'aménager pour le projet de lotissement de Bellevue,
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Vote : **Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0**

AR Prefecture

016-200054187-20240412-2024_03_03-DE
Reçu le 18/04/2024

~~Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.~~
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 17 avril 2024,
Le secrétaire, Hervé COUSSEAU

Le Maire, Guy DECELLE



Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ... ~~1. 8. AVR. 2024.~~
et transmission en Préfecture du ~~1. 8. AVR. 2024~~

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.